



Flash information Petite enfance

Edition spéciale

N° 20 du 10 avril 2024

La CAF accompagne les professionnels de la petite enfance

1. Par la création d'une aide financière pour soutenir la revalorisation des salaires des personnels de crèches : le « Bonus Attractivité »

Il est destiné aux partenaires qui procèdent à des revalorisations salariales conduites dans le cadre de la révision des conventions collectives nationales dans le secteur privé, ou du régime indemnitaire pour la fonction publique.

Pour en savoir plus, lire le communiqué de presse joint à ce mail.



2. Par l'accompagnement à l'accueil des enfants et leurs parents

- D'un accueil récurrent et régulier, les modes d'accueil collectif se doivent d'adapter leur offre pour répondre à la diversification des situations sociales, familiales, ou professionnelles des parents et répondre à ces besoins multiples, en accueillant les enfants sur des temps plus courts et moins programmés.

Afin de mieux adapter son offre d'accueil pour répondre aux besoins de toutes les familles, un guide pratique sur l'accueil d'urgence, l'accueil occasionnel et l'accueil à temps partiel a été édité par la Caisse nationale. **Vous le trouverez en pièce jointe.**



- Professionnels de la petite enfance, vous avez observé des signes d'un développement inhabituel chez un enfant ? Pour vous accompagner, la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro développement a élaboré le livret « Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant ». **Vous le trouverez en pièce jointe.**

